

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision du 28 septembre 2021
modifiant la décision du 12 juillet 2021
portant nomination des membres du conseil d'école de Télécom SudParis

NOR : ECOG2123911S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom SudParis, notamment le 3° de son article 1-1 ;

Vu la décision du 12 juillet 2021 portant nomination des membres du conseil d'école de Télécom SudParis,

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de la décision du 12 juillet 2021 susvisée :

- les mots « de Télécom École de Management, » sont remplacés par les mots : « de Télécom SudParis ».
- Le cinquième et le sixième alinéa sont supprimés.

Article 2

Le directeur de Télécom SudParis est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 septembre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY